

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1805

22 juillet 2008

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------------|---|--------------|
| 360 Capital One S.C.A. - SICAR | 86594 | JTL Financial Management and Adminis- | |
| Accessible Luxury Holdings S.à r.l. | 86597 | tration S.A. | 86637 |
| Almapa Holding S.A. | 86634 | Kadley Holding S.à r.l. | 86611 |
| Amphion S.A. | 86640 | Kaldeis S.A. | 86608 |
| Aztek | 86604 | Land and Estates Holding S.à r.l. | 86606 |
| Biancamano Luxembourg S.A. | 86636 | Liconi S.A. | 86638 |
| Bi-Invest S.A. | 86605 | Lostres Holding S.A. | 86639 |
| Biotech Foods S.à r.l. | 86605 | Match Est S.à r.l. | 86609 |
| Brisbane International Valves S.A. | 86637 | Match Sud S.à r.l. | 86609 |
| Certasig Holdings S.A. | 86640 | Memotech S.A. | 86635 |
| Chemicals Holdings S.à r.l. | 86603 | MSREF Danube Lux Holding I S.à r.l. | 86621 |
| Circuit Foil Engineering Sàrl | 86594 | Nexus S.A. | 86639 |
| Clos Finance S.A. | 86606 | Nuclobel Topco 2 S.à r.l. | 86611 |
| Cristolux S.à r.l. | 86606 | Oxford Aviation Academy Luxembourg | |
| C&T Global Services S.à r.l. | 86594 | S.à r.l. | 86619 |
| Cudillero Holding S.A. | 86635 | Paneurinvest S.A. | 86638 |
| Dyna Properties S.à r.l. | 86636 | PBA Consulting S.A. | 86637 |
| EPP Colombia (Lux) S.à r.l. | 86640 | ProLogis UK CCXL S.à r.l. | 86595 |
| EPP Suresnes Curie (Lux) S.à r.l. | 86637 | ProLogis UK LXXVII S.à r.l. | 86596 |
| Equity Trust (Luxembourg) S.à r.l. | 86608 | Rasec International | 86638 |
| F.02 Masterbuilders | 86607 | Rinnen Invest S.A. | 86603 |
| Fonds de Pension - Députés au Parlement | | Savona Holding S.A. | 86597 |
| Européen | 86620 | Sipar Immo S.A. | 86636 |
| GEORGES FABER Opticien S.à r.l. | 86610 | Takdeis | 86607 |
| Global Motor Holdings S.à r.l. | 86605 | Tubosider International S.A. | 86634 |
| GTD Invest S.à r.l. | 86606 | V Concept Lux | 86596 |
| Hobuch Investments S.à r.l. | 86635 | Vimbrera Holding S.A. | 86635 |
| Hostellerie de Weiswampach S.à r.l. | 86595 | Vis S.A. | 86639 |
| Imison International S.A. | 86605 | Xea S.A. | 86638 |

C&T Global Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9713 Clervaux, 1, rue Driicht.
R.C.S. Luxembourg B 100.986.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COSELUX S.A.R.L.
3, GREVELSBARRIERE, L-8059 BERTRANGE
Signature

Référence de publication: 2008086585/1715/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05660. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Circuit Foil Engineering Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.784.000,00.

Siège social: L-9576 Weidingen, 25A, rue du Village.
R.C.S. Luxembourg B 94.668.

Extrait du procès-verbal de la décision prise par l'associé unique

L'Associé unique révoque l'actuelle commissaire aux comptes de la Société, Madame Ingrid Vincent et ce, avec effet à la date du 20 mars 2008.

L'Associé unique nomme, avec effet au 20 mars 2008, commissaire aux comptes de la Société:

Monsieur Vincent Maquet, demeurant à Bodange 34, 6637 Fauvillers (Belgique).

Monsieur Maquet est nommé pour un terme de 6 ans prenant fin en 2014 lorsque l'Associé unique statuera sur l'exercice 2013.

Wiltz, le 21 mars 2008.

Pour extrait conforme

Fabienne BOZET / Luc HELSEN

Référence de publication: 2008086587/1719/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02668. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

360 Capital One S.C.A. - SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 123.506.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2008

Résolution

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Réviseur d'entreprises:

Deloitte S.A., 560, rue du Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008086911/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02792. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Hostellerie de Weiswampach S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 24, Gruuss Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 98.316.

Suite au changement de la dénomination des rues, il y a lieu de noter que l'adresse du siège de HOSTELLERIE DE WEISWAMPACH s.à.r.l. a été changé:

ancienne dénomination:

L-9991 WEISWAMPACH 113, route de Stavelot

nouvelle dénomination:

L-9991 WEISWAMPACH 24, Gruuss Strooss

Pour extrait

FIDUCIAIRE FUNCK s.à.r.l.

L-9519 WILTZ

Mme SCHEUREN Andrea

Référence de publication: 2008086589/557/19.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} juillet 2008, réf. DSO-CS00004. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080099496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

ProLogis UK CCXL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.163.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 juin 2008 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis UK Holdings S.A. ont été transférées à ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund"), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 juin 2008 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund") ont été transférées à ProLogis European Holdings X Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 juin 2008 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings X Sàrl ont été transférées à ProLogis European Holdings XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 25 juin 2008 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings XI Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

| | |
|---|--------------------|
| ProLogis European Finance XI Sarl | 500 parts |
| Total | 500 parts sociales |

Date: le 26 juin 2008.

ProLogis Directorship Sàrl,

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2008086966/1127/35.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02111. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

V Concept Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.351.

—
Résolutions de la réunion du conseil d'administration du 16 juin 2008

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration accepte la démission de l'administrateur Monsieur GENON Jean-Claude.

WILTZ, le 16 Juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Fiduciaire Lucien FUNCK Sàrl
Résidence Burrewée, L-9501 Wiltz
Signature

Référence de publication: 2008086590/557/17.

Enregistré à Diekirch, le 7 juillet 2008, réf. DSO-CS00040. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080099501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

ProLogis UK LXXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.125.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 juin 2008 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis UK Holdings S.A. ont été transférées à ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund"), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 juin 2008 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund") ont été transférées à ProLogis European Holdings X Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 juin 2008 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings X Sàrl ont été transférées à ProLogis European Holdings XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 25 juin 2008 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings XI Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

| | Parts sociales |
|---|-------------------|
| ProLogis European Finance XI Sarl | 500 |
| Total | 500 |

Le 26 juin 2008.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2008086965/1127/37.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02113. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Accessible Luxury Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 115.309.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nathalie Crahay
Gérante

Référence de publication: 2008086591/5874/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03688. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Savona Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 139.796.

STATUTS

L'an deux mille huit, le treize juin.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société établie à 1-5 Castle Street, St Helier, Jersey, JE2 3RT, sous la dénomination de "SAVONA HOLDINGS LIMITED" constituée sous la loi de Jersey en date du 18 mars 1998.

La séance est ouverte à treize heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PEYRON, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1450 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1450 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Confirmation des résolutions prises à Jersey par les actionnaires le 6 décembre 2007 qui ont décidé entre autre de transférer le siège effectif de la société SAVONA HOLDINGS LIMITED, à Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2008, et de déléguer à tout administrateur ou agent tous les pouvoirs pour accomplir toutes les formalités et procéder à toutes les inscriptions et publications tant à Jersey qu'au Luxembourg en vue du transfert du siège effectif et de la continuation de la société au Grand-Duché de Luxembourg.

2. Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la société auparavant de nationalité de Jersey, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la société auparavant de nationalité de jersiaise.

3. Suppression de la valeur nominale des actions.

4. Augmentation de capital social à concurrence de six cent soixante mille douze euros vingt-sept cents (EUR 660.012,27,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions sans valeur nominale à un montant provisoire de six cent quatre-vingt-onze mille douze euros vingt-sept cents (EUR 691.012,27,-) sans émission d'action nouvelle.

5. Souscription et libération par un apport en nature.

6. Réduction du capital social à concurrence de six cent soixante mille douze euros vingt-sept cents (EUR 660.012,27,-) par compensations des pertes existantes au 31 décembre 2007 pour le porter de son montant provisoire de six cent quatre-vingt-onze mille douze euros vingt-sept cents (EUR 691.012,27,-) représentée par trente cent dix (310) actions

sans valeur nominale, à un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions sans valeur nominale.

7. Fixation de la valeur nominale des actions à cent euros (EUR 100,-).

8. Acceptation de la démission des quatre administrateurs en la personne de Monsieur Dale McNUTT, Madame Christine SIMPSON, Monsieur Clive GUILLOU et Monsieur Graeme MOURANT.

9. Adoption de la dénomination sociale "SAVONA HOLDING SA" et refonte totale des statuts de la société de manière à les adapter à la loi luxembourgeoise.

10. Confirmation du transfert, avec effet au 1^{er} janvier 2008 du siège effectif de la société à Luxembourg et adoption de la nationalité luxembourgeoise de la société.

11. Nomination de quatre nouveaux administrateurs.

12. Nomination d'un commissaire aux comptes.

13. Confirmation de l'établissement du siège effectif de la société au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2008.

14. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire confirme les résolutions prises à Jersey par les actionnaires le 6 décembre 2007 par lesquelles il a notamment été décidé de transférer le siège social de la société à Luxembourg.

L'assemblée générale des actionnaires décide en outre que le transfert du siège effectif de la société prend effet au 1^{er} janvier 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve le bilan, situation patrimoniale d'ouverture de la société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société établi à la date du 31 décembre 2007 et précise que tous les actifs et tous les passifs de la société auparavant de nationalité Jersiaie, tout compris et rien excepté, restent la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la société auparavant de nationalité Jersiaie.

Troisième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée.

Quatrième résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de six cent soixante mille douze euros vingt-sept cents (EUR 660.012,27) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions sans valeur nominale à un montant provisoire de six cent quatre-vingt-onze mille douze euros vingt-sept cents (EUR 691.012,27) sans émission d'action nouvelle.

Les six cent soixante mille douze euros vingt-sept cents (EUR 660.012,27) ont été intégralement souscrites par la société INVESTEC NOMINEES (JERSEY) LIMITED, ayant son siège social à Jersey, Channel Islands, et libérées par un apport en nature consistant dans l'apport d'une créance sur la société SAVONA HOLDINGS LIMITED S.A., d'un montant total de six cent soixante mille douze euros vingt-sept cents (EUR 660.012,27). Le souscripteur unique, la société INVESTEC NOMINEES (JERSEY) LIMITED, préqualifiée, est ici représentée par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 4 juin 2008,

laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par les parties comparaisant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 11 juin 2008 par la Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision EVERARD et KLEIN, réviseurs d'entreprises à Itzig, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur des créances ci-dessus mentionnées est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

Conclusion

"L'apport en nature projeté dans le cadre de l'augmentation de capital est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données. La valeur effective de la créance d'une valeur nominale de € 660.012,27 correspond au moins à la valeur à transformer en capital sans souscription d'action nouvelle."

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de diminuer le capital social à concurrence de six cent soixante mille douze euros vingt-sept cents (EUR 660.012,27,-) par compensations des pertes existantes au 31 décembre 2007 pour le porter de son

montant provisoire de six cent quatre-vingt-onze mille douze euros vingt-sept cents (EUR 691.012,27) représentée par trente cent dix (310) actions sans valeur nominale, à un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions sans valeur nominale.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des actions à cent euros (EUR 100,-) chacune.

Septième résolution

L'assemblée générale accepte la démission des quatre administrateurs en la personne de Monsieur Dale McNUTT, Madame Christine SIMPSON, Monsieur Clive GUILLOU et Monsieur Graeme MOURANT.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter la dénomination "SAVONA HOLDING SA" et de procéder à la refonte totale des statuts de la société de manière à les adapter à la loi luxembourgeoise, lesquels auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est continué une société anonyme sous la dénomination de "SAVONA HOLDING S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président du conseil étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 mai à 17.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version française fera foi.

Traduction anglaise des statuts:

" **Art. 1.** There exists a limited corporation (Société Anonyme) under the name of "SAVONA HOLDING S.A."

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 2. The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, estate or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, or any undertakings and companies, as well as the management and development, permanent or temporary, of the portfolio created for this purpose, as far as the company shall be considered as a "Société de Participations Financières", according to the applicable provisions.

The company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favor its development or the extension of its operations and to purchase, hold, develop real estate, building plot included.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31.000.-) divided into three hundred ten (310) shares having a par value of one hundred euro (100.-) each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the General Meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next general meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company; all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Board of Directors will elect a Chairman.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telefax or e-mail being permitted.

In case of urgency, Directors may vote in writing including letter, telegram, telefax, e-mail as well as by teleconference. If decisions are taken by teleconference, they shall be recorded in minutes and signed by all Directors participating at the meeting. A written decision, approved and signed by all the Directors shall have the same effect as a decision taken at a meeting of the Board of Directors. Decisions of the Board of Directors may also be taken by circular way.

Resolutions of the Board of Directors shall require a majority vote, the Chairman's vote will be prominent in case of equal votes of the member of the Board of Directors.

The Company is validly bound by the joint signatures of any two Directors.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on May 15th at 17 p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices.

The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Board of Directors is authorised to distribute interim dividends.

Art. 13. The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present articles are written in French, followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will prevail."

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social, après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé le 1^{er} janvier 2008 se terminera le 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale des actionnaires sous régime légal luxembourgeois aura lieu le 15 mai 2009 à 17.00 heures.

3) Le notaire soussigné, sur base du bilan qui lui a été présenté, certifie que le capital originaire d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) a été entièrement souscrit et intégralement libéré à la date de la continuation de la société au Luxembourg.

4) L'assemblée générale adopte le rapport dressé le 11 juin 2008 par la FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, Fiduciaire d'expertise comptable et de révision, établie à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, en vue du transfert de la société et qui contient les conclusions suivantes basées sur le capital d'origine en euros:

"Conclusion

"Après réalisation de l'opération décrite sous le point ci-avant, l'apport des actifs et passifs transférés correspondra au moins à la valeur du capital social de € 31.000,00 représenté par 310 actions d'une valeur nominale de € 100,00 par action."

Neuvième résolution

L'assemblée générale confirme le transfert du siège effectif de la société à Luxembourg et le changement de la nationalité jersiaise en société de nationalité luxembourgeoise, avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Ledit bilan d'ouverture, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Dixième résolution

L'assemblée nomme quatre nouveaux administrateurs:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2013.

Onzième résolution

L'assemblée générale nomme commissaire aux comptes la société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N^o B 79.327, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2013.

Douzième résolution

L'assemblée générale confirme l'établissement du siège effectif de la société au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date du 1^{er} janvier 2008.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à quatorze heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, C. Peyron, R. Thill, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2008. LAC/2008/25505. - Reçu trois mille trois cents euros six cents, Eur 0,50% = 3.300,06.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008087340/5770/311.

(080099778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Chemicals Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.602.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nathalie Crahay

Gérante

Référence de publication: 2008086592/5874/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03690. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Rinnen Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 114.812.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2008

Il a été décidé à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix:

- d'accepter, avec effet au 20 juin 2008, la démission de Monsieur Paul Heinz MÜLLER, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20, de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué.

- d'accepter, avec effet au 20 juin 2008, la démission de la société «EAST-WEST TRADING Company G.m.b.H.», avec social à L-9227 Diekirch, Esplanade 52, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 94.641, de son mandat d'administrateur.

- d'accepter, avec effet au 20 juin 2008, la démission de la société «START 56 S.à r.l.», avec siège social à L-9227 Diekirch, Esplanade 52, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 106.932, de son mandat d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide:

- de nommer, avec effet au 20 juin 2008, la société «FN HERMES S.A.», avec siège social à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 92.044, représentée par son représentant permanent, Monsieur Erwin SCHRÖDER, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, comme administrateur;

- de nommer, avec effet au 20 juin 2008, la société «FN SERVICES S. à r.l.», avec siège social à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 91.183, représentée par son représentant permanent, Monsieur Erwin SCHRÖDER, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, comme administrateur;

- de nommer, avec effet au 20 juin 2008, la société «FN MERCURE S.A.», avec siège social à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 95.507, représentée par son représentant permanent, Monsieur Erwin SCHRÖDER, avec adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, comme administrateur.

Les mandats des nouveaux administrateurs prennent fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Philippe MONCOUSIN, employé privé, demeurant à B-6900 MARCHE-EN-FAMENNE, la Campagnette 23, de son mandat de commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer, avec effet au 30 juin 2008, Madame Birgit TERREN, avec

Adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, comme nouveau commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 20 juin 2008.

Pour RINNEN INVEST S.A., Société Anonyme

FIDUNORD S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008086588/667/52.

Enregistré à Diekirch, le 30 juin 2008, réf. DSO-CR00366. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080099490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Aztek, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.311.

L'an deux mil huit, le trente mai.

Par devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

1) La société à responsabilité limitée «ABE FINANCES S.à.r.l.», (RC B No 92.727), avec siège à L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen, ici représentée par son gérant, Monsieur Philippe MULLER, gérant de société, né le 26 mai 1974 à F-Metz, demeurant à F-54700 Norroy-les-Ponts à Mousson, 7, Clos de Baine,

2) Monsieur Claude BARRÉ, commerçant, né à La Roche sur Yvon (F), le 11 avril 1940, demeurant à F-57680 Corny/Moselle, rue du Fond des Prés, agissant en nom personnel,

agissant comme uniques associés de la société à responsabilité limitée («AZTEK S.à.r.l., (RC B No 50311) avec siège à L- 8436 Steinfort, 71, rue de Keinbettingen, constituée suivant acte notarié du 30 janvier 1995, publié au Mémorial C No 261 du 15 juin 1995,

lequel comparant a requis le notaire d'acter les changements suivants:

1) Augmentation de capital de 55.000.- € pour le porter de son montant actuel de 55.000.- € à 110.000.- € par incorporation de réserves jusqu'à due concurrence (attestation comptable ci-jointe)

Suite à ce changement l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à cent dix mille euro (€ 110.000.-), représenté par 2.200 parts sociales de cinquante euro (€ 50.-) chacune.

Le capital social est souscrit comme suit:

| | |
|---|-------------|
| La société à responsabilité limitée «ABE FINANCES S.à.r.l.», (RC B No 92.727), avec siège à L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen | 1.650 parts |
| - Monsieur Claude BARRÉ, préqualifié, | 550 parts |
| Total: | 2.200 parts |

2) Transfert du siège social de la société de L- 8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen à L- 3835 Schifflange, 39, rue d'Esch.

En conséquence l'article premier alinéa aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. premier alinéa. Le siège sera établi sur le territoire de la commune de Schifflange.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de mille deux cents euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: BARRE, MULLER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 06 juin 2008. Relation: EAC/2008/7616. - Reçu: douze euros EUR 12.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 juin 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008086943/207/43.

(080099267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Global Motor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.477.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nathalie Crahay
Gérante

Référence de publication: 2008086593/5874/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03692. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Biotech Foods S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.570.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nathalie Crahay
Gérante

Référence de publication: 2008086594/5874/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03686. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Bi-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 106.665.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel Thill
Administrateur

Référence de publication: 2008086595/5874/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03680. - Reçu 103,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Imison International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 82.118.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/07/2008.

Pour Imison International Sa
Luxembourg International Consulting S.A.
Signature

Référence de publication: 2008086778/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00433. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Land and Estates Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 121.158.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nathalie Crahay
Gérante

Référence de publication: 2008086598/5874/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03689. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

GTD Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.587.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nathalie Crahay
Gérante

Référence de publication: 2008086599/5874/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03683. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Cristolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 234, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 111.582.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008086600/8385/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03735. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Clos Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 80.016.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 637 du 14 août 2001.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLOS FINANCE S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008086671/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02493. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Takdeis, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 125.793.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008086601/1895/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03671. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

F.02 Masterbuilders, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 122.902.

Convention de cession de parts sociales

ENTRE LES SOUSSIGNES:

1. Monsieur Steve E. MOLITOR, directeur, né à Luxembourg, le 18 mai 1970, demeurant à L-1815 Luxembourg, 209, rue d'Iltzig,

ci-après dénommé le cédant, d'une part,
et

2. Monsieur Stéphane GILLET, employé privé, né à Luxembourg, le 20 août 1977, demeurant à L-7533 Mersch, 9, place de l'Eglise,

ci-après dénommé le cessionnaire, d'autre part,
en présence de

3. Monsieur Alain WEYRICH, employé, né le 4 janvier 1966 à Luxembourg, demeurant à L-2152 Luxembourg, 46, rue Van der Meulen,

4. Monsieur Kim ROLLINGER, technicien-coordonateur, né le 17 octobre 1983 à Luxembourg, demeurant à L-3980 WICKRANGE, 4-6, rue des Trois Cantons,

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIF:

Le cédant détient 60 (soixante) parts sociales de la société à responsabilité limitée «F.02 MASTERBUILDERS», ayant son siège social à 4-6, rue des 3 Cantons à L-3980 Wickrange (numéro de registre de commerce B.122902) ci-après dénomme la Société.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIF:

1. Le cédant cède au cessionnaire qui accepte 9 (neuf) parts sociales qu'il détient sur la Société à un prix de 1.125 € (mille cent vingt cinq euros).

2. Le prix de cession sera payé en date d'aujourd'hui, dont la réception est confirmée par la signature de la présente.

3. Le cédant fera procéder aux formalités légales de publicité de cette cession.

4. La présente convention s'appliquera de plein droit aux ayants cause des parties.

5. Après cession, la répartition des parts sociales est la suivante:

Cédant Steve E. MOLITOR, 51 parts

Cessionnaire Stéphane GILLET, 29 parts

Alain WEYRICH, 10 parts

Kim ROLLINGER, 10 parts

6. Les termes de la présente convention sont régis par la loi luxembourgeoise.

7. En cas de différent quant à la validité de la présente convention ou de son exécution, la partie la plus diligente peut demander, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'autre partie cocontractante que le litige soit soumis à arbitrage selon le règlement de la Chambre de Commerce de Luxembourg.

Chaque partie doit nommer son arbitre dans un délai de 15 jours dès réception de la lettre recommandée avec accusé de réception à défaut de nomination, la partie la plus diligente s'adressera au président de la Chambre de Commerce. Le refus de la lettre vaut réception.

Les arbitres ainsi nommés, choisiront un tiers arbitre qui présidera le tribunal.

Le siège du tribunal arbitral est à Luxembourg; les parties respecteront le principe du contradictoire et s'interdiront de contacter directement et individuellement les arbitres.

Fait à Wickrange en autant d'exemplaires que de parties, le 1^{er} juillet 2008.

Monsieur Steve E. MOLITOR / Monsieur Stéphane GILLET

Le cédant / Le cessionnaire

En présence de

Monsieur Alain WEYRICH / Monsieur KIM ROLLINGER

Référence de publication: 2008086603/8356/53.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03119. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Equity Trust (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.320.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.421.

Il résulte de la décision des associés tenue au siège social de la Société en date du 27 juin avril 2008 que les associés ont pris les décisions suivantes:

- Réélection des Gérants jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes 2008:

Nicholas HAYES, né le 14 septembre 1954 à Westcliff, Grande-Bretagne, résidant au 196 Kensington Park Road, W 11 2ES, Londres, Grande-Bretagne;

Floris van der RHEE, né le 22 juin 1954 à Vlaardingen, les Pays-Bas, résidant professionnellement au 3105 Strawinskylaan, 1077 ZX, Amsterdam, Pays-Bas;

Hugo van VREDENBURCH, né le 9 décembre 1965, à Wageningen, les Pays-Bas, résidant à Hyde House, Hyde End, Great Missenden, HP 16 ORJ Buckinghamshire, Grande-Bretagne;

Frederik van TUYLL van SEROOSKERKEN, né le 12 mai 1967 à Eindhoven, les Pays-Bas, résidant à 4-4a, Des Vœux Road, Central, CHN- Hong-Kong, Chine;

- Réélection du Commissaire aux Comptes, PricewaterhouseCoopers S. à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes 2008.

- Changement d'adresse de l'Associé unique Equity Trust Holdings S. à r.l. au 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Deirdre McCabe

Risk Manager & Compliance Officer

Référence de publication: 2008086618/6838/29.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03332. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Kaldeis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du 10 Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 123.697.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008086623/1895/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03672. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Match Sud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 75, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 22.970.

—
Extrait procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue le 14 décembre 2007

Ordre du jour:

1. Révocations
2. Délégation de pouvoir
3. Nomination

1. Révocation

Le conseil de gérance décide de révoquer en tant que gérant technique du secteur alimentaire Mr (Guy Pesch qui avait été nommé par le conseil de gérance tenu le 08 décembre 2000.

2. Délégation de pouvoir

Sans préjudice de leurs propres pouvoirs, les membres du conseil (pouvoirs leur conférés par les réunions d'associés du 16 juin 2004 pour Mr Marc Tricot, du 18 mai 1994 pour Mr Adrien Segantini et du 21 juin 2006 pour Mr Louis Martin) subdélèguent à Monsieur Christian Degraux, domicilié au 5, rue du Vivat à B-6700 Stockem les pouvoirs de gestion journalière, dans les cas suivants:

- signer la correspondance journalière des sièges d'exploitation;
- acheter et vendre toutes marchandises, matière premières, passer tous marchés pour toutes marchandises et matières premières;
- retirer au nom de la société, de la poste, de la douane, de toutes messageries et chemin de fer ou recevoir à domicile les lettres, caisses, paquets, colis recommandés ou non, chargés ou non et ceux renfermant des valeurs déclarées, se faire remettre tous dépôts, présenter les connaissances, signer toutes pièces et décharges, le tout pour les sièges d'exploitation;
- représenter les sièges d'exploitation devant toutes administrations publiques ou privées et notamment devant les services de l'Inspection du Travail et les services du Ministère de l'Economie et des Classes Moyennes;
- établir pour les sièges d'exploitation, à titre onéreux, tout contrat de location, sous-location, concession, rack-jobbing out autre ayant pour effet la mise à disposition à un commerçant d'une cellule immobilière, partie d'immeuble, emplacement, rayon, stand, etc.
- nommer, révoquer, destituer les agents, employés, ouvriers des sièges d'exploitation, fixer leurs pouvoirs et attributions, leur salaire ainsi que toutes les autres conditions de leur admission et de leur départ, hormis les gratifications;
- administrer pour les sièges d'exploitation, tous contrats d'assurance, payer les primes y relatives, déclarer les sinistres et autres dommages, transiger, compromettre, requérir et percevoir toutes indemnités.

Par ailleurs, Monsieur Degraux dispose d'un pouvoir de signature obligatoire pour tout ce qui est en relation avec l'autorisation d'établissement.

3. Nomination

Le conseil nomme Mr Wolfgang Koble domicilié au 2 Ricktstrasse à D-54529 Spangdahlem comme responsable du secteur boucherie-charcuterie.

Pour extrait conforme

M TRICOT

Gérant

Référence de publication: 2008086619/712/45.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02548. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Match Est S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 1, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.367.

—
Extrait procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue le 14 décembre 2007

Ordre du jour:

1. Révocations
2. Délégation de pouvoir

3. Nomination

1. Révocation

Le conseil de gérance décide de révoquer:

Mr Guy Pesch nommé par le conseil de gérance le 08 décembre 2000 en tant que gérant technique du secteur alimentaire

Mr Jean Weber nommé par le conseil de gérance le 08 décembre 2000 en tant que gérant technique du secteur boucherie-charcuterie.

Md Myriam Scardino nommée gérant technique du secteur fleurs et plantes

2. Délégation de pouvoir

Sans préjudice de leurs propres pouvoirs, les membres du conseil (pouvoirs leur conférés par les réunions d'associés du 16 juin 2004 pour Mr Marc Tricot, du 18 mai 1994 pour Mr Adrien Segantini et du 21 juin 2006 pour Mr Louis Martin) subdélèguent à Monsieur Christian Degraux, domicilié au 5, rue du Vivat à B-6700 Stockem les pouvoirs de gestion journalière, dans les cas suivants:

- signer la correspondance journalière des sièges d'exploitation;
- acheter et vendre toutes marchandises, matière premières, passer tous marchés pour toutes marchandises et matières premières;
- retirer au nom de la société, de la poste, de la douane, de toutes messageries et chemin de fer ou recevoir à domicile les lettres, caisses, paquets, colis recommandés ou non, chargés ou non et ceux renfermant des valeurs déclarées, se faire remettre tous dépôts, présenter les connaissances, signer toutes pièces et décharges, le tout pour les sièges d'exploitation;
- représenter les sièges d'exploitation devant toutes administrations publiques ou privées et notamment devant les services de l'Inspection du Travail et les services du Ministère de l'Economie et des Classes Moyennes;
- établir pour les sièges d'exploitation, à titre onéreux, tout contrat de location, sous-location, concession, rack-jobbing out autre ayant pour effet la mise à disposition à un commerçant d'une cellule immobilière, partie d'immeuble, emplacement, rayon, stand, etc.
- nommer, révoquer, destituer les agents, employés, ouvriers des sièges d'exploitation, fixer leurs pouvoirs et attributions, leur salaire ainsi que toutes les autres conditions de leur admission et de leur départ, hormis les gratifications;
- administrer pour les sièges d'exploitation, tous contrats d'assurance, payer les primes y relatives, déclarer les sinistres et autres dommages, transiger, compromettre, requérir et percevoir toutes indemnités.

Par ailleurs, Monsieur Degraux dispose d'un pouvoir de signature obligatoire pour tout ce qui est en relation avec l'autorisation d'établissement.

3. Nomination

Le conseil nomme Mr Wolfgang Koble domicilié au 2 Ricktstrasse à D-54529 Spangdahlem comme responsable du secteur boucherie-charcuterie.

Pour extrait conforme
M TRICOT
GERANT

Référence de publication: 2008086622/712/49.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02542. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

GEORGES FABER Opticien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 9-11, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 34.984.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008086891/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS01904. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Kadley Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.465.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 avril 2006, acte publié au Mémorial C n° 1406 du 21 juillet 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KADLEY HOLDING S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008086673/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01713. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Nuclobel Topco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.756.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twentieth day of June.

Before Ms. Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Permira IV L.P.2 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Raymond Thill, clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

P4 Co-Investment L.P., acting by its general partner Permira IV G.P. L.P., acting by its general partner Permira IV GP Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Raymond Thill, clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Raymond Thill, clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey.

The said powers of attorneys, initialed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "Nuclobel Topco 2 S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;
- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose;

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - shares

Art. 5. The Company's share capital is set at forty thousand United States Dollar (USD 40,000.-) represented by forty thousand (40,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of three members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy. One manager can represent more than one of his co-managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 15. To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

D. Decisions of the sole partner - collective decisions of the partners

Art. 16. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 17. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. Dissolution - liquidation

Art. 19. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

| | Shares |
|--|---------------|
| - Permira IV L.P.2: | 38.992 |
| - P4 Co-Investment L.P.: | 222 |
| - Permira Investments Limited: | 786 |
| Total: | <u>40,000</u> |

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of forty thousand United States Dollar (USD 40.000,-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Valuation

For registration purposes the share capital is valued at twenty-five thousand six hundred and twenty-four euro fifty-nine cent (25,624.59).

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand one hundred (2,100.-) Euro.

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite duration:

- Séverine Michel, born on July 19, 1977 in Epinal, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

- Cédric Pedoni, born on March 24, 1975 in Villerupt, France, with professional address at 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

- Paul Guilbert, born on February 20, 1961 in Salisbury, Great Britain, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingtième jour de juin.

Par-devant, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Permira IV L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira IV Managers Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, dûment représenté par Raymond Thill, clerc, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

P4 Co-Investment L.P., agissant par son general partner Permira IV G.P. L.P., agissant par son general partner Permira IV GP Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, dûment représenté par Raymond Thill, clerc, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

Permira Investments Limited, agissant par son nommée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, dûment représenté par Raymond Thill, clerc, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey.

Les procurations signées "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

A. Nom - durée - objet - siège - social

Art. 1^{er}. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Nuclobel Topco 2 S.à.r.l." (ci-après la "Société") laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- Accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;

- Accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.

- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quelle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quarante mille dollars américains (USD 40.000,-) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, télécopie ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un fac-similé, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par la seule signature de chacun des gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

Art. 15. Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives d'associés

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considéré comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

E. Exercice social - bilan - répartitions

Art. 17. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

F. Dissolution - liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suivant:

| | Parts sociales |
|--|-------------------|
| - Permira IV L.P.2: | 38.992 |
| - P4 Co-Investment L.P.: | 222 |
| - Permira Investments Limited: | 786 |
| Total: | 40.000 |

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille dollars américains (USD 40.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Évaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à vingt-cinq mille six cent vingt-quatre euros cinquante-neuf cents (25.624,59).

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ deux mille cent (2.100,-) euros.

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Séverine Michel, née le 19 juillet 1977 à Epinal (France), avec adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
 - Cédric Pedoni, né le 24 mars 1975 à Villerupt (France), ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
 - Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 26 juin 2008. LAC/2008/25944. - Reçu cent vingt-huit euros douze cents (Eur 0,5% = 128,12).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008086726/5770/433.

(080099024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.138.752,50.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 123.624.

—
EXTRAIT

Les transferts de parts sociales suivant ont été effectués:

1) En date du 27 février 2007

- Frank Turner, demeurant Tamarind, 46 Main Street, Kings Newton, Melbourne, Derbyshire, DE73 8BX (Australie), a reçu 8.462 parts sociales de classe A et 4.367 parts sociales de classe B de Star II UK Limited Partnership No. 1

2) En date du 2 juillet 2007

- Brian Simpson, demeurant à The Wish, Hengfield Road, Cowfold, Horsham RH13 80R (Royaume Uni) a reçu 5.203 parts sociales de classe A de Star II UK Limited Partnership No. 1

3) En date du 9 juillet 2007

- Frank Turner, demeurant Tamarind, 46 Main Street, Kings Newton, Melbourne, Derbyshire, DE73 8BX (Australie), a reçu 4.292 parts sociales de classe A et 1.929 parts sociales de classe B de Star II UK Limited Partnership No. 1

4) En date du 3 août 2007

- Per Eric Harald de la Motte, demeurant Slotsstigen 6. 18263 Djurshom (Suède), a reçu 4.555 parts sociales de classe A de Star II UK Limited Partnership No. 1

5) En date du 6 août 2007

- Sara Jinnerot, demeurant 11A, 3 tr., S-11454 Stockholm (Suède), a reçu 1.822 parts sociales de classe A de Star II US Limited Partnership No. 1

6) En date du 8 août 2007

- Ringmuren Limited, une limited company ayant son siège social à Julia House, 3 Themistales Dervis Street. CY-1066 Nicosie (Chypre), inscrite auprès du Registre de Commerce de Chypre, a reçu 1.516 parts sociales de classe B de Star II UK Limited Partnership No.1., 108 parts sociales de classe B de Star II US Limited Partnership No.1, et 12 parts sociales de classe B de Star II Executive Co-Investment Limited Partnership

7) En date du 13 août 2007

- Andrew Maclean Dow, demeurant Sockenwägen 548, 12134 Enskededalen (Suède), a reçu 2.277 parts sociales de classe A de Star II UK Limited Partnership Limited Partnership No. 1

- David Scott Moden, demeurant Glaentastigen 15, 186 53 Vallentuna (Suède), a reçu 911 parts sociales de classe A de Star II UK Limited Partnership Limited Partnership No. 1

- Magnus Kjell Thalín, demeurant Furubacken 20, 185 39 Vaxholm (Suède), a reçu 911 parts sociales de classe A de Star II US Limited Partnership No.1

8) En date du 15 août 2007

- Aldford Street Nominees Limited, une limited company ayant son siège social à 115 Park Street. Londres W1K 7DY (Royaume Uni) inscrite au Companies House sous le numéro 06169197, a reçu 8.651 parts sociales de classe B de Star II UK Limited Partnership No.1, 616 parts sociales de classe B de Star II US Limited Partnership No.1 et 70 parts sociales de classe B de Star II Executive Co-Investment Limited Partnership

9) En date du 27 août 2007.

- Peter Allan Niemy, demeurant au 132 Woodlands Road, Bookham, Surrey KT23 4HJ (Royaume Uni), a reçu 1.822 parts sociales de classe A de Star II UK Limited Partnership No.1

10) En date du 28 août 2007

- Michael John Humphreys, demeurant Street Farmhouse, Stoke-by-Clare, Suffolk CO10 8HR (Royaume Uni), a reçu 6.832 parts sociales de classe A de Star II UK Limited Partnership No.1

11) En date du 31 août 2007

- Nicholas Paul Vidier, demeurant Fairholme, Goffs Lane, Crawley, West Sussex RH11 7JA (Royaume Uni), a reçu 911 parts sociales de classe A de Star II UK Limited Partnership No.1

- Michael Langley, demeurant 33 Rowden Hill, Chippenham, Wiltshire SN15 2AQ (Royaume Uni), a reçu 911 parts sociales de classe A de Star II UK Limited Partnership No.1

- Nicholas Reynold Lockwood, demeurant Warren Farm Barn, The Warren, Penshurst, Kent TN11 8DL (Royaume Uni), a reçu 911 parts sociales de classe A de Star II US Limited Partnership No.1

12) En date du 1^{er} septembre 2007

- Anthony Charles Petteford, demeurant 10 The Rookery, Kidlington, Oxfordshire OX5 1AW (Royaume Uni), a reçu 4.556 parts sociales de classe A et 914 parts sociales de classe B de Star II UK Limited Partnership No.1

13) En date du 16 octobre 2007

- Hans Källenius, demeurant 32 City Harbour, 8 Selsdon Way, Londres E14 9GL (Royaume Uni), a reçu 1.822 parts sociales de classe A de Star II UK Limited Partnership No. 1

14) En date du 15 février 2008

- Sara Jinnerot a transféré toutes ses 1.822 parts sociales de classe A à Star II UK Limited Partnership No. 1

Il résulte des transferts de parts sociales qui précèdent que les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

| | Parts sociales A | Parts sociales B | Parts sociales C |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| Star II UK Limited Partnership No. 1 | 18951 | 642383 | 0 |
| Star II US Limited Partnership No. 1 | 608 | 37051 | 0 |
| Star II Executive Co-Investment Limited Partnership | 482 | 5189 | 0 |
| GE Capital Equity Investments Inc. | 0 | 0 | 135317 |
| Brian Simpson | 13665 | 0 | 0 |
| F. Turner | 12754 | 6296 | |
| Alford Street Nominees Limited | 0 | 9337 | 0 |
| Ringmuren Limited | | 1636 | |
| A. Petteford | 4556 | 914 | |
| N. Vidler | 911 | | |
| A. Dow | 2277 | | |
| P. de la Motte | 4555 | | |
| P. Niemy | 1822 | | |
| M. Humphreys | 6832 | | |
| D. Moden | 911 | | |
| M. Langley | 911 | | |
| M. Thalin | 911 | | |
| N. Lockwood | 911 | | |
| H. Källenius | 1822 | | |
| TOTAL | 72879 | 702806 | 135317 |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008087004/260/91.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00352. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Fonds de Pension - Députés au Parlement Européen, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 46.910.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008086774/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02625. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

MSREF Danube Lux Holding I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 139.752.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirteenth day of June.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Kairos BV, a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Kabelweg 37 (Coengebouw), 1014 BA Amsterdam, the Netherlands, registered with the Dutch Trade and Companies' Register under registration number 34250854,

duly represented by Ms. Frédérique Davister, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 14, 2008 in Amsterdam.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "MSREF Danube Lux Holding I S.à.r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), consisting of twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of managers shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, the general meeting of shareholders, called to resolve upon an increase of the Company's share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s). Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, whereby the number of shareholders is limited to forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfers of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such share transfers pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the

shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarized form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor or by the board of statutory auditors, if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly adopted when approved by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons

taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. The board of managers may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to a specified date falling within a period of four (4) weeks from the date of the general meeting of shareholders to be adjourned. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 15. Powers of the board of managers.

15.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. In such case, the board of managers shall be composed of at least one Class A Manager and one Class B Manager. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole manager".

15.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

15.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

15.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 16. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 17. Election and removal of managers and term of the office.

17.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their Class, remuneration and term of the office.

17.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager to be revoked, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

17.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may be re-elected for successive terms.

Art. 18. Convening meetings of the board of managers.

18.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

18.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 19. Conduct of meetings of the board of managers.

19.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

19.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least half of its members and (ii) at least one Class A Manager and one Class B Manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

19.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

19.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

19.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

19.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

19.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which may conflict with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which may conflict with that of the Company, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

Art. 20. Minutes of meetings of the board of managers.

20.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

20.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

20.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by the joint signature of any Class A Manager and any Class B Manager or by the sole manager, as the case may be.

Art. 21. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any Class A Manager and any Class B Manager or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly in accordance with and subject to the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 22. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).

22.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

22.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

22.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

22.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

22.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

22.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

22.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 23. Financial year. The Company's financial year shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

Art. 24. Profits.

24.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

24.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

24.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

24.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 25. Interim dividends.

25.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) if the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

25.2 The share premium may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing Law

These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2008.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

1) Kairos BV, aforementioned, has subscribed for all the shares of the Company.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be [] euro (EUR []).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital and considering itself as duly convened, has immediately taken the following resolutions:

1. The number of members of the board of managers is fixed at four (4).
2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:

Class A Managers:

a) Mister Jan-Willem Overheul, born on January 4, 1982 in Neerijnen, the Netherlands, and having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

b) Mister Mark Beckett, born on September 14, 1975 in London, United Kingdom, and having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

Class B Managers:

c) Mister Martijn Bosch, born on October 28, 1976 in Hengelo, the Netherlands, and having his professional address at 6B, routes de Trèves, L-2633 Senningerberg; and

d) Mister Jan-Dries Mulder, born on February 7, 1973 in Veendam, the Netherlands, and having his professional address at 95RD, Marnixstraat, NL - 2023 RC Haarlem.

3. The address of the Company's registered office is set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

4. The sole member decides to appoint as managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period the above-mentioned persons.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize juin.

Par-devant la soussignée Maître Martine Schaeffer, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Kairos BV, une société constituée et existante sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Kabelweg 37 (Coengebouw), 1014 BA Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au registre du commerce et des sociétés des Pays-Bas sous le numéro d'inscription 34250854,

dûment représentée par Mademoiselle Frédérique Davister, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam le 14 mars 2008.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre le propriétaire actuel des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "MSREF Danube Lux Holding I S.à.r.l." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 Toutes nouvelles parts sociales à payer en espèces seront offertes par préférence aux associés/à l'associé existant (s). Dans le cas où plusieurs associés existent, ces parts sociales seront offertes aux associés en proportion du nombre de parts sociales détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil de gérance devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux associés annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, l'assemblée générale des associés appelée à délibérer sur une augmentation du capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des associés/de l'associé existant(s). Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tous transferts de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ces transferts conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession d'action doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation

à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Report des assemblées générales des associés. Le conseil de gérance peut reporter toute assemblée générale des associés déjà engagée, y compris toute assemblée générale des associés convoquée pour décider d'une modification des statuts, à une date précise dans un délai de quatre (4) semaines à partir de la date de l'assemblée générale reportée. Par un tel report d'une assemblée générale des associés déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

14.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 15. Pouvoirs du conseil de gérance.

15.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. Dans ce cas, le conseil de gérance sera composé d'au moins un Gérant de Catégorie A et d'au moins un Gérant de Catégorie B. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".

15.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

15.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

15.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 17. Election et révocation des gérants et terme du mandat.

17.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs Catégorie, émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

17.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut être réélu.

Art. 18. Convocation des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

18.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 19. Conduite des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

19.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si (i) au moins la moitié de ses membres soit présent ou représentée à cette réunion du conseil de gérance et que (ii) au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B est présent ou représenté à cette réunion.

19.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

19.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

19.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

19.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

19.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation par le conseil de gérance susceptible d'entrer en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial susceptible d'entrer en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

Art. 20. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

20.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

20.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

20.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 21. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B, ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles d'une telle délégation et dans les limites de ces règles.

E. Surveillance de la Société

Art. 22. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

22.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

22.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

22.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

22.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

22.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

22.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

22.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 23. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 24. Bénéfices.

24.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

24.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

24.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

24.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 25. Dividendes provisoires.

25.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires, sous réserve que (i) des comptes provisoires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice financier pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

25.2 La prime d'émission est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice de la Société.

Souscription et paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Kairos BV, susnommée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ [] euros (EUR []).

Résolutions de l'associé unique

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqué, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à quatre (4).
2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:

Gérants de catégorie A:

- a) Monsieur Jan-Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, et ayant comme adresse professionnelle le 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
- b) Monsieur Mark Beckett, né le 14 septembre 1975 à Londres, Royaume-Uni, et ayant comme adresse professionnelle le 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

Gérants de catégorie B:

- c) Monsieur Martijn Bosch, né le 28 octobre 1976 à Hengelo, Pays-Bas, ayant comme adresse professionnelle le 6B, routes de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg; et

d) Monsieur Jan-Dries Mulder, né le 7 février 1973 à Veendam, Pays-bas, et ayant comme adresse professionnelle le 95RD, Marnixstraat, NL - 2023 RC Haarlem.

3. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

4. L'associé unique décide de nommer les personnes susmentionnées comme gérants de la Société pour une période indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la société comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Davister et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 20 juin 2008, LAC/2008/25257. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008086731/5770/725.

(080098978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Almapa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 78.634.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 27 mai 2005 de la société Almapa Holding S.A. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2006:

Euraudit S.à r.l. avec siège social, 16, allée Marconi, L -2120 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Almapa Holding S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008086833/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01538. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Tubosider International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.476.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/7/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008086775/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS01952. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Hobuch Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.507.

Constituée par-devant M^e Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 août 2004, acte publié au Mémorial C no 1088 du 28 octobre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOBUCH INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008086776/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01719. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Cudillero Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 96.471.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/07/2008.

Pour Cudillero Holding Sa

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008086779/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00429. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Memotech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 24.875.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008086874/5387/11.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00652. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Vimbrera Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 93.300.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/07/2008.

Pour Vimbrera Holding Sa

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008086780/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00427. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Sipar Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 107.015.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/07/2008.

Pour Sipar immo sa

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008086781/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00424. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Biancamano Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.803.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/07/2008.

Pour Biancamano Luxembourg Sa

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008086782/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00421. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Dyna Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 2.000.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 113.439.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/07/2008.

Pour Dyna Properties Sarl

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008086783/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00418. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

JTL Financial Management and Administration S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 92.595.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/07/2008.

Pour JTL Financial Management and Administration Sa

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008086784/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00417. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

PBA Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 95.046.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/07/2008.

Pour PBA Consulting Sa

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008086785/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00414. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

EPP Suresnes Curie (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.392.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/07/2008.

Pour EPP Suresnes Curie (Lux) Sarl

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008086787/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00411. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Brisbane International Valves S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 64.599.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/07/2008.

Pour Brisbane International Valves Sa

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008086786/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00413. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Paneurinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 93.048.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008086788/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02038. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Rasec International, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.166.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008086789/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01475. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Xea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 125.036.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/07/2008.

Pour Xea Sa

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008086791/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00399. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Liconi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 86.115.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/07/2008.

Pour Liconi Sa

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008086792/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00408. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Nexus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 51.836.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/07/2008.

Pour Nexus Sa

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008086793/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00405. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Vis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 117.630.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/07/2008.

Pour Vis sa

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008086794/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00403. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Lostres Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.035.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/07/2008.

Pour Lostres Holding Sa

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008086795/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00401. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Amphion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 63.982.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/07/2008.

Pour Amphion Sa

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008086796/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00392. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

EPP Colombia (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 82.627.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/07/2008.

Pour EPP Colombia (Lux) Sàrl

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008086797/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00390. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Certasig Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 90.170.

—
En date du 30 juin 2008 l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 30 juin 2008 de Roman Babka avec adresse au 3, Sukoda, CZ-160 00 Prague 6, République Tchèque, en tant qu'Administrateur de la Société

- d'accepter la nomination avec effet au 30 juin 2008 de Victor Andrei, né le 7 septembre 1963 à Bucarest en Roumanie et avec adresse au 3, Nicolae Beldiceanu st., 10596 Bucarest, Roumanie, en tant que nouvel Administrateur de la Société jusqu'au 13/11/2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008086810/1012/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02452. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.